



**APPEL AUX MAIRES DE L'AUDE  
À L'OCCASION DE LA VENUE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION  
LE 22 FÉVIER 2013, À NARBONNE**

Mesdames, Messieurs les Maires de l'Aude,

Vendredi 22 février, vous rencontrerez Monsieur le Ministre de l'Éducation qui viendra vous présenter la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme suscite beaucoup de questions, d'inquiétude et de mécontentements au sein de la communauté éducative (parents, enseignants, éducateurs,...) car le décret sur les rythmes pose un trop grand nombre de problèmes qui restent sans solutions.

C'est pour cela que notre fédération, la FSU, s'oppose à ce texte comme la grande majorité des organisations qui l'ont rejeté lors du vote au Conseil Supérieur de l'Éducation. Même s'il n'est qu'un levier de la démocratisation du système éducatif et de la réussite scolaire, le dossier des rythmes méritait mieux. Que les choses soient claires : il ne s'agit sûrement pas, pour nous, de contester la nécessité d'une réforme mais bien de montrer en quoi la réforme proposée risque de creuser les inégalités sur le territoire, tout en dégradant les conditions de travail des enseignants, sans pour autant améliorer significativement les conditions d'apprentissage des élèves.

Tout d'abord, la question des rythmes ne saurait trouver de solution satisfaisante sans une réflexion d'ensemble englobant tous les paramètres afin d'améliorer les temps d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. S'il suffisait de modifier les rythmes scolaires pour améliorer la réussite des élèves, tous les enseignants de l'Aude signeraient les yeux fermés. Or, tordre le cou à l'échec scolaire ne saurait aucunement se résumer à une question d'emploi du temps. Il faut conjuguer « bien être » et « bien apprendre ». La qualité de la pause méridienne, du repas pris dans le calme, la sieste pour les petits et certains moyens en maternelle, des locaux adaptés, du matériel de qualité sont des facteurs tout aussi importants pour un climat scolaire propice aux apprentissages. Cela passe par des enseignants formés et reconnus ; une baisse du temps de travail face à élève grâce à un vrai « plus de maîtres que de classes » ; des effectifs qui permettent de prendre en compte chacun (les élèves ne vivent pas et n'apprennent pas de la même façon dans une classe de 30 ou dans une classe de 20) ; des programmes revus pour être ambitieux et réalisables, respectueux des rythmes d'acquisition des élèves ; des évaluations au seul service des apprentissages ; une réimplantation et un développement des RASED ; des familles qu'on a le temps d'accueillir, d'informer, d'écouter dans l'intérêt des enfants. Or, de tout cela, il n'en n'a pas été question ou si peu.

Force est de constater que nous sommes loin de tout cela et ce dossier, qui devait être une réforme emblématique de la Refondation, se révèle être une immense déception.

Déception pour les élèves d'abord. Les évolutions prévues pour eux par ce décret restent marginales : le calendrier de l'année scolaire reste toujours aussi déséquilibré, les journées ne sont raccourcies que de 45 minutes pour un volume horaire global de la journée qui restera le même, le mercredi en plus !

Il était question d'articuler temps de classe et activités péri éducatives de qualité ; mais, sans véritable système de péréquation pour les financer de façon équitable, sur tout le territoire, de façon pérenne, les moyens financiers et humains requis pour mettre en oeuvre l'accueil des élèves après la classe seront hors de portée de la plupart des communes, rompant ainsi l'égalité nécessaire entre les élèves. Et ce n'est pas la course à l'échalote vers des subventions promises seulement pour une année qui réglera le problème. Le décret sur les rythmes laisse « l'organisation des activités péri éducatives à la libre appréciation des élus » : ces activités pourront donc ne pas être mise en place et, là où elles existeront, elles pourront être gratuites ou payantes, ou encore n'être que garderie ! En fait, la grande majorité des communes de notre département n'aura pas les moyens suffisants pour recruter et financer des personnels qualifiés pour animer ces activités sans les faire payer aux familles. Est-ce là notre conception de la co-éducation ?

De plus, l'assouplissement du taux d'encadrement en centre de loisirs et la possibilité ouverte par le décret que : « les fonctions de direction en accueil périscolaire ne soient plus exclusivement réservées aux personnes disposant d'une qualification professionnelle », ne laissent rien augurer de bon pour améliorer la qualité des activités périscolaires.

Enfin, quelles activités robustes peut-on faire sur un créneau de 45 voire de 30 minutes pour remplacer les activités culturelles ou sportives du mercredi matin. C'est bien mal connaître les temps des enfants. Ceux-ci ne remplaceront pas leurs pratiques culturelles ou sportives du mercredi matin par de multiples séquences de 45 minutes le soir ou le midi. Résultats ces activités seront de fait réduites, les acteurs associatifs de l'éducation populaire – qui manifestaient le 12 février aux côtés des enseignants – s'en inquiétaient.

Enfin, terminons par la pause méridienne. Si le décret impose une pause méridienne d'au moins 1h30, il ne précise pas comment on en assure la qualité pour que la reprise attentionnelle des élèves soit au rendez-vous au bout de la pause. Comme le dit la chrono biologiste Claire Leconte : « *la pause méridienne est une période des plus compliquées à organiser pour les collectivités. Les activités organisées à ce moment ont plus tendance à énerver les enfants qu'à leur proposer la relaxation nécessaire. Cette période nécessite des encadrants particulièrement bien formés et soucieux du respect des rythmes de l'enfant* ».

Ce décret se révèle aussi être une immense déception pour les enseignants. Nos collègues ont été maltraités ces dernières années. Ils attendent légitimement de la considération, de la confiance et une reconnaissance de leur engagement professionnel au service de la réussite des élèves.

Tout au long des discussions, la FSU n'a eu de cesse d'exiger des améliorations des temps professionnels des enseignants pour favoriser travail en équipe, relations avec les familles, disponibilité plus grande pour chaque élève... Or, cela ne bouge toujours pas et les professeurs des écoles français restent, en Europe, parmi ceux qui travaillent le plus, avec le plus d'élèves par classe pour un des salaires les plus faibles.

A l'épreuve des travaux pratiques, l'aménagement du nouveau temps scolaire est source de réelles difficultés et de possibles nouvelles inégalités. Il n'offre aucune garantie d'une grande journée éducative gratuite pour tous les enfants. Ce constat qui s'exprime du côté de bon nombre de collectivités locales sur le territoire national, est aujourd'hui partagé par une majorité de Français.

D'après le sondage Harris interactive pour le SNUipp-FSU présenté le 20 février, les parents considèrent à 62% que la réforme aurait plutôt tendance à aggraver les inégalités. Les parents d'enfants scolarisés, doutent de la capacité de leur commune à mettre en place une réforme réussie : ils pointent notamment des infrastructures insuffisantes (45 % des Français) et le manque de personnel qualifié encadrant les activités péri scolaires (57 %).

Les parents veulent une belle journée éducative pour leurs enfants. Voilà une exigence bien légitime ! Mais ils ne veulent pas la payer de leur poche. 73 % ne se disent pas prêts à payer davantage d'impôts locaux dans leur commune. Plus d'un sur deux n'inscrira pas ses enfants si les activités péri éducatives sont payantes, ce taux augmentant chez les familles défavorisées. Enfin, contrairement aux schémas qui semblent se dessiner ici et là, l'allongement de la pause méridienne ne fait pas recette. 68 % des français lui préfèrent des journées de classe finissant à 15H30 avec des activités périscolaires prenant le relais. Cette enquête, la première du genre auprès des Français sur les contours de la réforme, est un pavé dans la mare de l'angélisme ambiant.

Le 12 février, les enseignants des écoles ont exprimé leur déception sur la manière dont l'organisation des temps de l'enfant était en train de se dessiner concrètement. Depuis des mois, nous avons pointé les difficultés : gratuité, infrastructures, articulation du scolaire et du périscolaire. C'est le cœur de la réforme qui ne bat pas au bon rythme. La belle journée éducative ne peut pas être une vitrine que l'on exposerait dans les communes riches et un mirage dans les autres. En conclusion, cette réforme risque de creuser les inégalités sur le territoire, tout en dégradant les conditions de travail des enseignants, sans pour autant améliorer significativement les conditions d'apprentissage des élèves.

Tous ces éléments renforcent notre conviction, au SNUipp-FSU, qu'un report à 2014 est souhaitable. D'autre part, afin de sortir de l'impasse et d'éviter un enlisement paradoxal sur une réforme des rythmes que souhaitent tous les acteurs de l'école, il est nécessaire que le ministre de l'éducation remette l'ouvrage sur le métier et qu'il élabore dans la concertation une nouvelle réforme robuste et réussie. Tout le monde en sortirait grandi.

**Mesdames, Messieurs les Maires des villes et villages audois, sachant votre attachement à l'École publique laïque, gratuite et obligatoire, nous vous demandons d'opter pour le report de la réforme à 2014 dans votre commune et de porter à la connaissance de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale notre volonté de réussir une bonne réforme prenant en compte les remarques sur lesquelles nous avons attiré votre attention dans cet appel.**

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, nos salutations respectueuses.